

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de GRÉZILLAC

Département de la GIRONDE

33420

Arrondissement de LIBOURNE

EXTRAIT

Canton des Coteaux de Dordogne

DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS

Téléphone : 05.57.84.52.10

Télécopie : 05.57.84.67.51

Ouverture du lundi au jeudi

De 13h30 à 17h30,

Le vendredi de 9h00 à 12h30

Et de 13h30 à 17h00

L'an deux mille vingt-deux le 26 septembre 2022 à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX – Maire
Date de convocation : 30 septembre 2022.

Nombre de Membres

En exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 0

Votants : 12

Présents : Claude NOMPEIX, René PREVOT, Marie-Hélène BOUSQUET, Catherine THOMAS, Jean-Christophe BONHOURE, Jean-Claude DUMONT, Alain GREIL, Christophe HOTIER, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Didier NEBRED, Isabelle TICHON.

Absents: Serge MIO, Yohan GARCIA, Guillaume LESPINGAL.

Secrétaire :

OBJET : Subdivision de la commission communale bâtiments communaux, urbanisme, voies et chemins.**Délibération n°2022_30****N° d'ordre : 2022-06-10-02**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la subdivision de la commission communale bâtiments communaux, urbanisme, voies et chemins en sous-commissions afin d'effectuer un travail plus efficace et objectif.

Actuellement la **COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX URBANISME VOIES ET CHEMINS** englobant l'étude des documents et des actes d'urbanisme, les Bâtiments Communaux, les Espaces Non-Bâti (places, parkings, port, cimetière), la voirie se compose ainsi :

CLAUDE NOMPEIX
RENE PREVOT
SERGE MIO
MARIE HELENE BOUSQUET
ALAIN GREIL
GUILLAUME LESPINGAL
LABAYE CATHERINE
PATRICK LARRIEU
HOTIER CHRISTOPHE
DIDIER NEBRED
JEAN CHRISTOPHE BONHOURE

Monsieur le Maire propose la répartition suivante :

Bâtiments communaux, éclairage public :

Claude NOMPEIX
Alain GREIL
Guillaume LESPINGAL
Christophe HOTIER
Didier NEBRED
Catherine LABAYE

Urbanisme :

- Claude NOMPEIX
- René PREVOT
- Jean Christophe BONHOURE
- Isabelle TICHON
- Serge MIO

Voies et chemins :

- Claude NOMPEIX
- René PREVOT
- Marie BOUSQUET
- Isabelle TICHON
- Patrick LARRIEU
- Jean Christophe BONHOURE

Vu la délibération n°20.05.26.03 du 26 mai 2022,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir voté : 11 pour et 1 contre

ACCEPTE la subdivision de la commission communale bâtiments communaux, urbanisme, voies et chemins comme proposé ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Et de la publication sur le site internet de la commune le :

Le secrétaire de séance



Didier NEBREDA

Pour copie certifiée conforme et exécutoire,

A Grézillac, le 6 octobre 2022

Le Maire



Claude NOMPEIX